

L'honorable M. Haig: ...il aura un chef compétent. La nomination d'un homme de sa compétence à la tête d'un important parti national est un heureux événement.

En juillet dernier, M. Bracken abandonnait la direction du parti progressiste-conservateur. Un groupe de délégués, représentant réellement le parti, s'est réuni à Ottawa, le dernier jour de septembre et les deux premiers jours d'octobre, a choisi M. Drew, ci-devant premier ministre de l'Ontario, au poste de chef du parti. Nous sommes sûrs que le programme du parti progressiste-conservateur sera expliqué à la population de façon à lui faire comprendre quelles sont vraiment les questions en jeu. Ma province recevait récemment la visite de M. Drew et de sa femme. Bien que je n'aime pas mêler les femmes à cette discussion...

L'honorable M. Euler: Et pourquoi pas?

L'honorable M. Haig: ...en dépit de la présence ici de deux distinguées représentantes du beau sexe, je me permets d'ajouter que M. Drew, pour employer une expression populaire, devra déployer de grands efforts s'il veut acquérir au Canada la popularité dont semble jouir sa femme.

La nomination de M. Drew au poste de chef de notre parti reflète la plus grande importance du rôle que jouent les jeunes gens dans les affaires du pays. M. Drew appartient à la génération qui a combattu lors de la première Grande Guerre. Il représente aussi l'une des deux plus grandes provinces du Canada. Il est donc nécessairement intéressé au progrès du Canada tout entier parce que, à l'exception du Québec, nulle province n'est aussi intéressée à l'expansion du Canada pris dans son ensemble que l'Ontario. Cette province a fourni le chef du parti progressiste-conservateur tandis que Québec fournissait le chef du parti libéral. Quel que soit le parti élu, (il est peu probable que la C.C.F. ou les créditistes exercent une influence sensible sur les résultats), le gouvernement sera dirigé par un homme et un parti décidés à donner au pays la meilleure administration qui soit.

Le congrès du parti progressiste-conservateur a fourni un exemple intéressant des relations de cause à effet. On avait adopté un programme renfermant non seulement des principes généraux mais aussi une série de détails se rapportant à ce qu'on pourrait appeler la politique administrative comme, par exemple, l'établissement d'une route transcontinentale. On ne sait si, lors de son discours d'acceptation, M. Drew avait l'intention de mentionner ce détail qui, après tout, n'était pas seul à figurer au programme de son parti. De toute évidence, ce point constituait un exemple approprié. Dans l'espace de quel-

ques jours, des clameurs ont retenti partout au Canada, demandant qu'on agisse immédiatement dans cette affaire. Le ministre fédéral représentant l'Alberta, M. MacKinnon, a proposé la convocation d'une conférence afin d'examiner la question. Indubitablement le Canada a besoin d'une route transcontinentale, pour sa propre population et non uniquement pour l'avantage des touristes. A mon sens, la route ne sera aménagée de façon satisfaisante que si les ingénieurs choisis conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces surveillent les travaux, et si le gouvernement fédéral fournit un apport raisonnable tout en laissant aux provinces le soin de l'administration. C'est de cette façon seulement qu'on pourra traverser de vastes régions pour lesquelles la route ne constitue pas un besoin immédiat. Je songe tout particulièrement à certaines régions montagneuses de la Colombie-Britannique, à de vastes étendues de l'Ontario et à une partie considérable des provinces Maritimes. Je suis heureux que le ministre des Mines et Ressources ait convoqué une réunion pour discuter la question et je suis sûr que, quel que soit le parti au pouvoir, le gouvernement favorisera davantage le projet à l'avenir.

Mon honorable ami, le président du comité du tourisme (l'honorable M. Buchanan), me rappellera sans doute que la route est indispensable à l'expansion du tourisme. Les frais énormes d'aménagement constituent le principal obstacle. La province du Manitoba aménage présentement une route à partir de la frontière américaine jusqu'à Winnipeg, et bien que la distance ne soit que d'environ 65 milles, les frais s'en élèvent à des millions de dollars et les travaux qu'elle exige sont très considérables. On désire que les touristes américains puissent circuler au Canada sur des routes semblables à celles auxquelles ils sont habitués; voilà le but principal de cette route. Ces gens ont le goût des voyages mais ils ne nous visiteront que s'ils peuvent aisément parvenir jusqu'à nous.

Le discours du trône semble indiquer que les appels au Conseil privé seront abolis. Sans épuiser le sujet, voici quelques considérations. Il ne faudrait pas que les appels au Conseil privé soient abolis lorsqu'ils ont trait à des différences d'opinion entre les provinces et le Dominion. De temps à autre, il y a un conflit de compétence entre une province et le gouvernement fédéral; dans de tels cas il serait préférable à mon sens d'en appeler au Conseil privé. J'y reviendrai lors de l'étude du projet de loi.

Il est regrettable que mon collègue de Toronto (l'honorable M. Hayden) soit absent, parce que je désire parler de la régie des loyers. Le nombre d'occupants par logement est aujourd'hui de 76 p. 100 inférieur à ce